

11-01-2022

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 11 JANVIER 2022 À 20 H 00, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE:

Membres du conseil :

M Patrice Ayotte, district n° 1; M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Daniel Ricard, district n° 2; Mme Ingrid Haegeman, district n° 5;
M. Sophie Lajeunesse, district n° 3; M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également par vidéoconférence, Mme Audrey Boisjoly, présidente et mairesse, M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/greffier-trésorier.

Mme Marine Revol, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe, est absente.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE, RENONCENT À L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE TOUS LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.

LA MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20h00

578-2022

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Octroi d'un droit de passage et de traverse pour un sentier de motoneiges du Club Guillaume Tell inc.;
4. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La séance ayant été convoquée sur le champ et étant en vidéoconférence, il n'y a aucune question en provenance du public.

579-2022

Octroi d'un droit de passage et de traverse pour un sentier de motoneiges du Club Guillaume Tell inc.

CONSIDÉRANT QUE le Club Guillaume Tell inc. désire obtenir quelques droits de passage pour réaliser son sentier de motoneige;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu :

1. d'accorder au Club Guillaume Tell inc. un droit de passage sur les lots suivants : 5 359 841 et 6 087 329, mais également sur l'avenue Poirier, le rang des Forges, la rue Reine-Lafortune, la rue Michel, le 1^{er} rang de Ramsay, l'avenue Beaubec, la rue du Loup et la rue Henri-L.-Chevrette;
2. que la municipalité est favorable à relocaliser la traverse de la route 131, aux feux de circulation de l'intersection de la rue Henri-L.-Chevrette et de la route 131, et d'autoriser la circulation dans la berge de la route 131 jusqu'à l'avenue Poirier;
3. d'autoriser la mairesse à signer la documentation requise à cet effet;
4. que le conseil autorise ce droit de passage pour la période hivernale 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

580-2022

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que la présente séance soit levée à 20h04.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».